



## PROVIDENCE INFOS

[www.providence-wavre.be](http://www.providence-wavre.be)

Liaison Parents-Ecole  
2016-2017 N°1  
Octobre 2016

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec enthousiasme.

En introduction à ce premier numéro, nous voudrions simplement partager avec vous l'extrait d'un texte écrit par Kim Mc Killen, écrivaine, et lu par Charlie Chaplin le jour de ses 70 ans. Au cœur de ce texte se retrouvent les valeurs qui font vibrer notre école.

*« Le jour où je me suis aimé pour de vrai, j'ai compris qu'en toutes circonstances, j'étais à la bonne place, au bon moment. Et, alors, j'ai pu me relaxer.*

*Aujourd'hui, je sais que ça s'appelle ... Estime de soi.*

*Le jour où je me suis aimé pour de vrai, j'ai pu percevoir que mon anxiété et ma souffrance émotionnelle, n'étaient rien d'autre qu'un signal lorsque je vais à l'encontre de mes convictions.*

*Aujourd'hui, je sais que ça s'appelle ... Authenticité.*

*Le jour où je me suis aimé pour de vrai, j'ai cessé de chercher à toujours avoir raison et me suis rendu compte de toutes les fois où je me suis trompé.*

*Aujourd'hui, j'ai découvert ... l'Humilité.*

*Le jour où je me suis aimé pour de vrai, j'ai compris que ma tête pouvait me tromper et me décevoir, mais si je la mets au service de mon cœur, elle devient un allié très précieux.*

*Tout ceci c'est le Savoir Vivre »*

Vous trouverez dans les pages qui suivent différents renseignements qui vous éclaireront sur le fonctionnement de l'école, ainsi que des informations sur nos projets.

Au sommaire :

1. Réunion des parents du jeudi 27 octobre
2. Transmission des Providence Infos
3. Organisation générale
4. Rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
5. Bien vivre à l'IPW
6. Bien apprendre à l'IPW
7. Activités sur le temps de midi
8. Information sur les frais scolaires
9. Demande de documents et attestations
10. Calendrier du 1<sup>er</sup> trimestre

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 27 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Pascale Maljean  
Directrice

Paul Cabeke  
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven  
Directeur-adjoint

## **1. Réunion des parents du 27 octobre**

Les parents de 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le jeudi 27 octobre** entre 17h et 20h. Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra prochainement à ce sujet. Les bulletins de la 1<sup>ère</sup> période seront remis aux élèves le mercredi 26 octobre (sauf pour les élèves de 6TQ2/3, 6P et 7P).

Nous insistons sur l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des éclairages sur le vécu de l'élève – à la maison et/ou à l'école – peuvent être partagés entre titulaires, professeurs, parents, élèves. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; votre participation régulière est indispensable pour un partenariat efficace dans l'éducation de l'élève.

## **2. Transmission des Providence-Infos**

À partir du mois de novembre, dès que les encodages seront terminés, chaque diffusion du Providence-Infos en version papier sera doublée d'un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer d'une information précieuse en ligne directe. Si vous ne le recevez pas par ce moyen, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : [contact@providence-wavre.be](mailto:contact@providence-wavre.be).

D'autre part, le « Providence Infos » est, comme beaucoup d'autres informations, accessible sur notre site : [www.providence-wavre.be](http://www.providence-wavre.be).

### 3. Organisation générale

À la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire, que vous avez également pu rencontrer en septembre.

Le titulaire joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il est votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducateur de niveau assure le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différents éducateurs de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel		
1C 2C/2S	M <sup>me</sup> F. Pierre M <sup>me</sup> A.C. Ghenne	010/23.31.26	1D 2D 3P	M <sup>me</sup> J. Lhoir Mme L. Lassine	010/23.31.30
3-4 G, TT, TQ	M <sup>me</sup> P. Gilson M <sup>me</sup> L. Lassine	010/23.31.49			
5-6 G, TT, TQ	M <sup>me</sup> F. Redaelli M <sup>me</sup> A. Bollet	010/23.31.24	4-5-6 7 P	M <sup>me</sup> N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris avec l'école (010.23.31.11), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/2C/2S/2D :	Monsieur Vanvilthoven
3/4 GT-TT-TQ-P :	Monsieur Cabeke
5/6 GT-TT-TQ-P + 7P :	Madame Maljean

### 4. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour un certain nombre de ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

#### A. Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.11 – en professionnel : 010/23.31.32). Le justificatif d'absence doit être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13<sup>ème</sup> demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

## B. Les GSM, smartphones & Cie :

**L'utilisation de GSM, smartphone, appareil photo, jeux électroniques ou autres est interdite dans l'école. Ces objets seront confisqués complets en cas d'utilisation dans l'enceinte de l'Institut.**

Pour une première infraction, l'objet sera remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de journée, mais la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. À la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec la direction.

Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.11 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique à l'accueil ou au bureau des éducateurs en cas de besoin impératif.

## C. La tenue :

Nous insistons très fort sur le fait que l'on vient à l'école dans une tenue « classique » : on ne vient donc pas avec une tenue de jogging ou de vacances. Ceci permet également de rappeler que couvre-chef, coiffure excentrique, piercing ou tatouages... (liste non exhaustive) sont interdits dans l'école.

## D. Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ses travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que certains élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication : il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

## **5. Bien vivre à l'IPW**

### A. Du temps consacré à se connaître

Etablir un véritable partenariat entre professeurs, éducateurs et élèves est pour nous une condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique. D'autre part, il est essentiel que les élèves d'une classe, qui vont vivre ensemble une année entière, apprennent à se connaître pour se respecter et se sentir bien ensemble.

Afin d'atteindre ces objectifs, beaucoup de classes ont organisé des journées de rencontre, voire des classes vertes. Des retraites vont suivre prochainement pour les élèves de 5<sup>ème</sup>. Nous espérons que ces moments privilégiés, dans lesquels s'impliquent professeurs et éducateurs, ont permis à votre enfant de trouver sa place dans notre école et de débiter son apprentissage avec entrain.

### B. L'équipe « Ecout'Emoi »

Il y a trois ans, notre école a été sélectionnée lors d'un appel à projets « Prévention du harcèlement entre élèves » de la Communauté française. Nous avons souscrit à ce projet, car, notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les

interventions à mener sont indispensables et extrêmement délicates. Être sensibilisés et formés à cette question nous ont parus deux conditions indispensables pour agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

Une équipe, constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs, a été mise sur pied et a suivi 4 jours de formation et l'ensemble des membres du personnel a été sensibilisé à la question. Depuis, l'équipe est active aussi bien dans le « Vivre ensemble » que dans la prévention et la gestion du harcèlement par la méthode « No Blame ». Vos enfants en ont été informés en début d'année.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter l'équipe « Ecout'Emoi à l'adresse suivante : [ecout-emoi@providence-wavre.be](mailto:ecout-emoi@providence-wavre.be)

### C. Le centre PMS

Nous travaillons en étroite collaboration avec le centre PMS Wavre II, aussi bien pour des questions scolaires (orientation), relationnelles, familiales ou comportementales. Des permanences sont organisées à l'école et des rendez-vous peuvent également être pris au centre PMS. Le centre PMS est indépendant de l'école et est soumis au secret professionnel.

Pour plus de renseignements : [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) ou 010/24 10 09

## **6. Bien apprendre à l'IPW**

Les élèves ne sont pas égaux devant l'apprentissage. Notre école, depuis toujours, est sensible à cette question et a mis en place différents accompagnements accessibles aux élèves.

Toutefois, quelle que soit l'aide proposée, l'élève reste l'élément central de sa réussite. Nous attendons de lui qu'il soit actif en classe, participe aux cours et qu'il aille à la rencontre de son professeur s'il connaît des difficultés. Des alternatives sont organisées au-delà des cours, l'élève doit en prendre l'initiative et utiliser ces heures mises à sa disposition. Si nous pouvons faire la moitié du chemin, le jeune est responsable de l'autre moitié.

### A. L'étude dirigée en 1-2

Au 1<sup>er</sup> degré, nous organisons une heure d'étude dirigée. Jusqu'au mois d'octobre inclus, tous les élèves y participent. Cette heure d'étude a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire et plus particulièrement dans l'apprentissage d'une méthode de travail la plus efficace possible. À partir du mois de novembre et sur proposition du conseil de classe, les élèves pourront y être inscrits soit à la demande du conseil de classe, soit à la demande de l'élève.

### B. Les rattrapages en 3-4-5-6

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages dans différentes matières.

Les disciplines et niveaux organisés, ainsi que les horaires et locaux sont consultables sur notre site et affiché aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à une heure de rattrapage doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

### C. Méthode de travail

Certains élèves éprouvent des difficultés au niveau de leur méthode de travail : mauvaise organisation, difficulté à discerner l'essentiel de l'accessoire, impression d'être dépassé par une quantité de matière, ...

Nous organisons pour ces jeunes des séances de « méthode de travail ». Au même titre que le rattrapage, les horaires et locaux sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

### D. Aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français

Un soutien spécifique est organisé pour ces élèves. Il ne s'agit pas d'un cours d'apprentissage du français, mais bien d'une aide à la rédaction de certains documents, à la prise de parole ou au rappel de certains points de grammaire ou de conjugaison.

Si votre enfant est intéressé, il doit le signaler à son titulaire qui le mettra en contact avec le professeur chargé de cet accompagnement.

### E. « 10 Positif »

Depuis toujours sensible aux élèves en difficulté, l'Institut de la Providence propose différentes solutions.

Un groupe de travail appelé « 10 Positif » existe dans l'école. Il soutient plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres Dys -, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, « 10 Positif » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter 10 Positif à l'adresse suivante : [10positif@providence-wavre.be](mailto:10positif@providence-wavre.be)

## **7. Des activités sur le temps de midi**

Comme l'an passé, professeurs et éducateurs proposent des activités de qualité aux élèves sur le temps de midi. Ces activités auront lieu essentiellement le jeudi et le vendredi et se déploieront dans différents domaines : sport collectif, ateliers créatifs, atelier bien-être, ...

Toutes les informations seront affichées aux valves de l'école et les élèves devront s'y inscrire.

Informations auprès des éducatrices : Mme Lassine et Mme Renouprez

## **8. Information sur les frais scolaires**

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectuées l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives : pour toutes les classes : prix de 20 à 25 € selon le lieu et l'activité.
- Centre de documentation : 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans...

- Natation : entre 75 et 90 € pour l'année pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)
- Théâtre : pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> : un prix forfaitaire compris entre 70 et 100 €. Nous vous rappelons que les retraites sont des activités obligatoires qui font partie de notre projet d'établissement. Tous les élèves, y compris les élèves déjà en possession de leur CESS, en s'inscrivant à l'Institut, s'engagent à y participer.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que **l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû, puisque l'école a engagé les frais.** Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous devez introduire votre demande via internet :

[www.allocations-etudes@cfwb.be](mailto:www.allocations-etudes@cfwb.be).

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis.

En cas de non-paiement, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui prendra contact avec vous pour récupérer les créances impayées.

## 9. Demande de documents et attestations

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document, l'élève dépose sa demande soit à l'accueil pour les GT/TT/TQ soit au bureau des éducatrices pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

## 10. Les calendriers du premier trimestre

Les calendriers du premier trimestre se trouvent sur notre site internet. Pensez à les consulter régulièrement.